

Maurice**MATHIEU**

Mayonnaise
Sauces
Salades

Maurice Mathieu S.A. - Westpoort 41 - 2070 Zwijndrecht
www.mauricemathieu.be

03/216.01.11

QUESTION ET REPONSE

J'achète de la viande de bœuf pour ma production de viande maturée. Comment puis-je connaître l'âge exacte du bovin à l'abattage ?

L'âge exacte ne doit pas être mentionné sur les documents accompagnants ni sur l'étiquette de traçabilité.

Toutefois le document d'accompagnement doit mentionner le nombre de carcasses ou les coupes de carcasses contenant la colonne vertébrale, provenant de bovins âgés de plus de 30 mois. En plus, depuis le 1 juillet 2017, lorsque le retrait de la colonne vertébrale est exigé, les carcasses ou les coupes de carcasses de bovins contenant la colonne vertébrale sont identifiées par une bande rouge clairement visible sur l'étiquette de traçabilité. L'indication correcte est dès lors dans les mains du pays d'origine de la viande et le fournisseur final.

CONSEIL

Contrôlez toujours l'étiquette de traçabilité, même si le document d'accompagnement d'un intermédiaire mentionnerait que la viande ne contient pas du MRS.

Le statut ESB de chaque pays peut être consulté à l'adresse <http://www.oie.int/?id=495>

Concrètement cela signifie qu'en ce qui concerne les pays de l'Europe, notamment la France, l'Angleterre, le pays de Galles, l'Irlande et la Grèce, l'étiquette de traçabilité doit clairement contenir une bande rouge lorsqu'il s'agit de la viande bovine de bovins de plus de 30 mois contenant la colonne vertébrale.

Le cas échéant vous devez disposer d'une autorisation de l'AFSCA pour le retrait de la colonne vertébrale dans le cadre des mesures de protection EST (PL9 AC80 PR126) et il y a lieu de dénaturer la colonne vertébrale avec du bleu de méthylène. Ceci a également comme conséquence que tous les déchets animaux que vous produisez

(également de la catégorie 3), doivent être collectés sous la catégorie 1, même si vous n'en disposez pas.

Une collecte séparée est seulement possible si vous disposez d'un agrément comme atelier de découpe

Mercuriale des prix d'achats du Bétail Vivant

MAXIMUM DU PRIX CONSTATÉ SUR LES MARCHÉS SUIVANT :

BOVINS

Les prix sont donnés en euros au kilo VIF

		Semaine 38/2018	Semaine 39/2018	Semaine 40/2018	Semaine 41/2018
Battice	Taureaux (S)	2,70 - 3,00	2,70 - 3,00	2,70 - 3,00	2,70 - 3,00
Ciney	Taureaux Cul de Poulain	2,70 - 2,90	2,70 - 2,90	2,70 - 2,90	2,70 - 2,90
Brugge	Taureaux Cul de Poulain	2,90 - 3,05	2,90 - 3,05	2,90 - 3,05	2,90 - 3,05
	Génisse Cul de Poulain	2,70 - 3,00	2,70 - 3,00	2,70 - 3,00	2,70 - 3,00

REMARQUES SUR LA TENDANCE DES PRIX

Semaine 38/2018	Apport moindre-Vente lente
Semaine 39/2018	Apport important- Prix stables
Semaine 40/2018	Prix stables
Semaine 41/2018	